



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN
DES BÂTIMENTS NUMÉRO 354-2026
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 11 mai 2026 le *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* numéro 354-2026 de la Municipalité de Saint-Alphonse;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence d'adopter le *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* numéro 354-2036 de la Municipalité de Saint-Alphonse ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QUE ce règlement ne contenait pas de disposition propre à une règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 21 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com.

Donné à Saint-Alphonse, le 15 juin 2026.

Christine Henry, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe